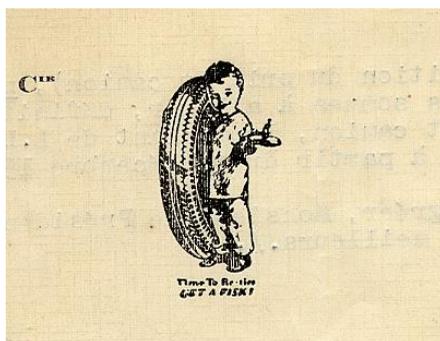


MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DIRECTION DES ARCHIVES
CENTRE DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES DE NANTES

Mandat français en Syrie et au Liban

Haut-commissariat de la République française
en Syrie et au Liban :
commission du contentieux des véhicules automobiles
1939-1940 (1942)



1 SL / 252

4 articles ; 0,33 ml

Répertoire numérique détaillé par Marie PRIGENT,
sous la direction de Damien HEURTEBISE, conservateur en chef du patrimoine,
Nantes, mars 2012

En couverture : logo de la société *The Fisk Tire Export Company*, Beyrouth, 10 février 1940
Cote : 1SL/252/3, dossier no 120

Introduction

CONTEXTE

Origine

Les archives décrites dans le présent instrument de recherche proviennent de la commission du contentieux des réquisitions des véhicules automobiles.

Histoire administrative

Au début de la seconde guerre mondiale, l'administration du haut-commissariat ordonne la réquisition de véhicules automobiles (voitures, camions, etc.) pour les besoins de l'armée. Le 30 août 1939, un premier arrêté relatif au droit de réquisition est pris, il sera modifié le 10 octobre 1939 en ce qui concerne la fixation des indemnités de réquisition. Des commissions d'évaluation du montant d'indemnisation (en fonction du type de véhicule, de sa marque, de son âge et de son état général de conservation) sont instituées à Beyrouth, Tripoli, Damas, Rayack et Alep. Leurs membres sont désignés par l'autorité militaire. Le 26 novembre 1939, le général de corps d'armée Caillault, commandant supérieur des troupes du Levant, écrit au haut-commissaire pour lui signifier les problèmes survenus depuis l'ordre de réquisition de ces véhicules. Il résume ainsi la situation :

Il est donc décidé de créer une commission chargée de statuer sur les contentieux résultant de cette troisième catégorie. L'arrêté no 6/LR du 5 janvier 1940 institue une « commission compétente pour régler les différends relatifs aux créances nées de la vente de véhicules automobiles destinés aux transports payants et résultant de la réquisition de ces véhicules ». Elle siège à Beyrouth pour le Liban, à Damas et Alep pour la Syrie. Elle se compose de trois membres : le président de la commission, Jean Chabert (adjoint au conseiller législatif du haut-commissariat, juge au tribunal civil de Beyrouth et lieutenant de réserve), un technicien français (désigné par l'inspecteur général des travaux publics et des sociétés concessionnaires) et un magistrat libanais ou syrien (désigné par le gouvernement concerné).

Pour déterminer « la valeur du véhicule au moment de la vente, la valeur des aménagements effectués par l'acheteur et la dépréciation causée au véhicule par l'usage » (projet de rapport de M. Chabert daté du 7 août 1940) et décider de l'attribution d'une indemnisation, la commission s'appuie sur des procès-verbaux d'évaluation des véhicules réquisitionnés et des barèmes établis par l'armée. Parmi les difficultés rencontrées par la commission, figure celle de la vente des plaques d'immatriculation soit en parallèle soit incluse dans le prix de vente des véhicules (problème renforcé d'une part par le fait que le prix d'achat des plaques en 1938-1939 était élevé et avait considérablement baissé suite aux réquisitions, d'autre part parce que les achats avaient été effectués en livres turques or, qu'il fallait convertir en franc, et qu'entretemps le cours de la livre turque avait augmenté). La commission semble avoir réussi à trouver des compromis satisfaisant à la fois le vendeur et l'acquéreur dans la plupart des cas qui lui ont été soumis. Concernant les chauffeurs laissés sans ressources par la réquisition de leur véhicule, M. Chabert a établi en juillet 1940 une liste de véhicules à restituer immédiatement que l'autorité militaire a globalement respectée tout en annulant les attributions d'indemnisation. La dernière décision prise par cette commission est enregistrée en date du 27 juillet 1940, et M. Chabert écrit au

secrétaire général du haut-commissariat le 12 août 1940 pour l'informer que la commission a terminé ses travaux et il précise qu'elle a examiné 190 dossiers et rendu 148 décisions (des échanges de correspondances perdurent au-delà de cette date).

Histoire de la conservation

Les archives de la commission du contentieux des véhicules automobiles avaient été associées indistinctement à celles du service juridique (en réalité service législation-justice-contentieux devenu service juridique en 1944). Lors du classement de celles-ci en 2012, les archives de la commission du contentieux ont été identifiées et classées séparément.

Modalités d'entrée

Versement administratif de l'ambassade de France au Liban, premier versement des archives du mandat, 1969

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu

Ces archives permettent d'aborder un autre aspect des compétences et attributions de M. Chabert au sein de l'administration du haut-commissariat, en plus de ses fonctions au service législatif. C'est un bon exemple de l'habitude, prise toute au long du mandat, qui consiste à donner plusieurs responsabilités aux fonctionnaires français présents au Levant. Ces archives peuvent intéresser tous les chercheurs qui sont spécialistes de la seconde guerre mondiale (aspect des réquisitions et de leurs modalités d'indemnisation ; préoccupations sociales des autorités quant aux restitutions à effectuer en priorité) ou qui étudient l'histoire de l'automobile en général (noms des marques des véhicules réquisitionnés, prix d'achat, noms de sociétés importatrices).

Typologie des documents : registres, listes, rapports, arrêtés du Haut-commissariat, correspondance (entre les particuliers concernés par des réquisitions de véhicules et la commission ; entre l'autorité militaire détentrice des véhicules et la commission ; entre le service des travaux publics libanais et la commission), attestations de ventes et de versement de mensualités établies par le vendeur et l'acheteur, décisions rendues par la commission.

Tris, éliminations, sort final

Compte tenu de l'aspect répétitif des dossiers de contentieux automobile examinés par la commission, il a été décidé, au moment du reclassement au CADN, de ne garder qu'un échantillon des dossiers. Au départ, en plus des archives liées au fonctionnement de la commission, les six cartons comprenaient 185 dossiers numérotés et 5 non numérotés (le numéro attribué correspondant, à la fois à un numéro de dossier et à un numéro de décision quand elle eut lieu). Il a été gardé : cinq dossiers issus de la liste définie par M. Chabert en juillet 1940 devant faire l'objet de restitution, les cinq dossiers non numérotés et n'ayant pas aboutis à une décision de la commission, et dix dossiers issus du reste des 185 dossiers numérotés (la sélection des dix dossiers a été faite en ayant à l'esprit le souci de la représentativité : dossiers fournis, d'autres non, dossier avec lettres en arabe jointe, dossier avec réclamation postérieure à la date de clôture des travaux de la commission, dossiers de véhicules restitués).

Accroissement

Fonds clos.

Mode de classement

Les deux premiers cartons sont constitués de cahiers d'enregistrement, dossiers de principe et de la correspondance née des travaux de la commission. Les cartons no 3 et 4 contiennent vingt dossiers soumis à l'avis de la commission.

CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

Conditions d'accès

Archives publiques.

Conditions de reproduction

Libre reproduction

Langue et écriture des documents

Français, arabe, anglais.

Caractéristiques matérielles et contraintes techniques

Documents papier.

SOURCES COMPLEMENTAIRES

Sources complémentaires

Dans les archives diplomatiques, voir :

CADN :

fonds du mandat Syrie - Liban (1SL et 2SL)

fonds de l'ambassade de France au Liban (Beyrouth, séries A et B; 91 PO/A et 91 PO/B) et consulat de France à Beyrouth (série B; 92PO/B).

fonds de l'ambassade de France en Syrie (Damas, série C; 188 PO/C) et consulat de France à Damas (189 PO/1).

La Courneuve :

Affaires politiques : Série E Levant (Syrie - Liban 1918-1940)

Afrique et Levant (1944-1972)

Notes

Anciennes cotes : Mandat Syrie-Liban, service juridique, 1SL/1V/2929-2933 et 2935

CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Notes de l'archiviste

Le classement, la description et le répertoire numérique ont été réalisés par Marie Prigent, stagiaire (étudiante en Licence traitement et gestion des archives et des bibliothèques à l'université d'Angers), sous la direction de M. Damien Heurtebise, conservateur en chef du patrimoine.

Date de la description

Mars 2012

Inventaire

- 1 SL/252/1**
- Enregistrement**
« Registre d'entrée » : cahier d'enregistrement du courrier à l'arrivée (26 janv.-1er juil. 1940)
« Registre de sortie » : cahier d'enregistrement du courrier au départ (27 janv. 1940-7 juin 1941, 26 déc. 1942)
« Registre fondamental de la commission » : cahier d'enregistrement des décisions (no 1 à 185, févr.-juil. 1940)
- Dossier de principe**
Vente à crédit, réglementation : loi libanaise du 20 mai 1935.
Réquisition des automobiles par l'armée : avis publiés dans la presse (1939); indemnisation de réquisition : correspondance, note de service, procès-verbal type d'évaluation des véhicules, arrêté (oct.-nov. 1939)
Commission du contentieux des réquisitions des véhicules automobiles, création : arrêté (5 janvier 1940), projet de rapport (7 août 1940)
- 1 SL/252/2**
- Travaux de la commission**
Listes des véhicules réquisitionnés, affichage des listes (1940)
Réclamations antérieures à l'arrêté no 6/LR (1939).
Restitution de véhicules : listes, correspondance (1940-1942).
Requêtes pour lesquelles la commission est incompétente (1940-1941). Correspondance générale (1940).
- Dossiers étudiés par la commission**
- 1 SL/252/3**
Échantillon de dix dossiers : no 1, 20, 100, 120, 140, 161, 164, 178, 182, 184
- 1 SL/252/4**
Ventes de véhicules Chevrolet entre la société « *Mac Andrews et Forbes Company* » et des particuliers, dossiers pour lesquels le numéro d'immatriculation civile de véhicule figure sur la liste établie en juillet 1940 par M. Chabert pour faire l'objet d'une restitution : dossiers no 59, 72, 74, 173, 181. Cinq dossiers n'ayant fait l'objet d'aucune décision de la part de la commission (1939-1942).